

FACTURE

Ampliation du titre de recette

SGC SALLANCHES
TRESORERIE
1259 RTE DU ROSAY CS 70136
74700 SALLANCHES

SD : 86650855817433G

Débiteur(s)

COMPAGNIE DES GUIDES CHAMONIX
MAISON DE LA MONTAGNE
190 PLACE DE L EGLISE
74400 CHAMONIX MONT BLANC

3953-002636-0009-2



COMPAGNIE DES GUIDES CHAMONIX
MAISON DE LA MONTAGNE
190 PLACE DE L EGLISE
74400 CHAMONIX MONT BLANC

Émetteur de la facture

COM COM VALLEE CHAMONIX MT BLANC - 38 PLACE DE L EGLISE - 74400 CHAMONIX

Somme à payer

Veillez payer 104,00 € au plus tard le 17/04/2026

Comment payer ?



Pour payer en ligne par carte bancaire, virement ou prélèvement
scannez le QR Code avec votre téléphone ou rendez vous sur le site
www.payfip.gouv.fr et saisissez les informations suivantes :
Identifiant structure publique : 091115
Référence de la facture : 2026-187-1



Pour utiliser d'autres moyens de paiement : rendez-vous sur l'avant dernière page de cet avis

Des questions sur votre facture ?

Pour comprendre votre facture (détail au verso)

Emetteur de la créance

COM COM VALLEE CHAMONIX MT BLANC
38 PLACE DE L EGLISE
74400 CHAMONIX
Téléphone : 04.50.53.11.13
Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h - 13h30 à 17h du lundi à
Mél : contact@ccvcmb.fr

Pour payer votre facture

Comptable en charge du recouvrement

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
1259 RTE DU ROSAY
TELEPHONE 04 50 58 40 99
74706 SALLANCHES CEDEX
Téléphone: 0450584099
Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h du lundi au vendredi
Mél : sgc.sallanches@dgfip.finances.gouv.fr

Détail de votre facture

En application des articles 54 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, L.252 A du livre des procédures fiscales et L. 1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1, R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler en cas de contestation

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
41000	2026	45	187

Date d'émission du titre de recette : 10/03/2026

Ghislaine Bossoney Vice présidente déléguée aux finances

Détail des sommes dont vous êtes redevable, en vertu du titre 187 rendu exécutoire le 10/03/2026 par Ghislaine Bossoney Vice présidente déléguée aux finances

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
FAC 2623 SITE NORDIQUE ACCES PISTE DE FOND TARIF REDUIT-26/02/202613 PERSONNES	104,00			104,00	0,00	104,00

TOTAL GENERAL	104,00 €
---------------	----------